

RECOMMANDATIONS DU CONTROLEUR GENERAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE :

LE CHU DE SAINT-ETIENNE SOULIGNE LA QUALITE DES SOINS PRODIGUES EN PSYCHIATRIE ET RENFORCE SES ACTIONS

Une visite du Contrôle Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL) s'est déroulée au CHU de Saint-Etienne du 8 au 15 janvier. Cette visite concernait les conditions de prise en charge des patients hospitalisés en psychiatrie sans leur consentement, c'est-à-dire des patients faisant l'objet d'une mesure de soins psychiatriques à la demande du représentant de l'Etat ou d'un tiers.

Les recommandations du Contrôleur Général font état de pratiques à corriger concernant des mesures de contention à limiter davantage en nombre et en durée, ainsi que des parcours de soin à fluidifier.

Le CHU de Saint-Etienne a d'ores et déjà adopté un plan d'actions et mis en place des mesures pour répondre aux recommandations du CGLPL.

Le CHU souhaite rappeler l'engagement de ses équipes et leur professionnalisme pour assurer une prise en charge digne et respectueuse.

LE CONTEXTE : 3 700 PATIENTS ACCUEILLIS AUX URGENCES DU CHUSE RELEVANT DE LA PSYCHIATRIE SUR LES 80 000 PASSAGES ANNUELS

Le CHU de Saint-Etienne accueille chaque année environ 80 000 patients aux urgences, dont 3 700 nécessitant une prise en charge en psychiatrie. Cette mission exigeante est assurée par une équipe de professionnels mobilisés 24h/24, tout au long de l'année.

Par ailleurs, le recours au pôle de psychiatrie du CHU s'est fortement accru ces dernières années : le nombre de patients pris en charge a ainsi augmenté de 30% entre 2012 et 2016, conséquence en partie du faible nombre de psychiatres libéraux sur le territoire.

UNE QUALITE DES SOINS SOULIGNEE RECEMMENT PAR LA HAUTE AUTORITE DE SANTE MAIS AUSSI PAR LE CONTROLE GENERAL

Le CHU reçoit la visite régulière des experts de la Haute Autorité de Santé. La dernière visite (dite « de

certification ») s'est déroulée en octobre 2017. **Le professionnalisme des équipes du pôle de Psychiatrie a été reconnu par les experts-visiteurs de la HAS.**

Dans la partie conclusive de son rapport, le CGLPL souligne également le sérieux et le professionnalisme des prises en charge par les équipes du CHU.

Le pôle de psychiatrie stéphanois, qui comprend 216 lits et 228 places de jours offre en effet des prises en charge d'excellence dans différents domaines : classement du Centre référent des Troubles du Comportement Alimentaire dans le Palmarès du Point en 2016, Centre de ressource sur l'autisme et approches innovantes en psychiatrie adulte notamment via l'hortithérapie.

UNE GOUVERNANCE ET DES EQUIPES FORTEMENT MOBILISEES : UN PLAN D' ACTIONS DETAILLE AVEC DES MESURES IMMEDIATES

Dès la mi-janvier, la gouvernance du CHU et les équipes de psychiatrie se sont réunies pour **améliorer les pratiques de contention**. Le CHU rappelle que la contention physique est utilisée uniquement sur prescription médicale, dans une visée de protection de patients dangereux pour eux-mêmes et/ou pour autrui

Un rappel strict des bonnes pratiques en la matière a été fait, **avec arrêt de la contention pour les patients en hospitalisation libre**

hormis les cas de risque imminent de violence du patient envers lui-même ou autrui.

Les **actions de formation** ont été **renforcées** : une **formation spécifique aux bonnes pratiques de contention** a été dispensée fin janvier et une autre session est programmée début mars.

Des **analyses mensuelles de situation** ainsi que des **audits inopinés** sont également organisés.

Une étude architecturale est en cours pour **créer au sein des urgences adultes un espace dédié pour la prise en charge des patients psychiatriques : espace sécurisé permettant de limiter le recours à la contention.**

Une **amélioration des conditions hôtelières** se fera dans le cadre des **opérations immobilières en cours de réalisation** avec le soutien de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et du Ministère des solidarités et de la santé.

Le rapport du CGLPL est par ailleurs sévère sur les durées de prise en charge de ces patients aux urgences adultes.

Le CHU a procédé à **une étude rétrospective sur 2 ans** (de janvier 2016 à janvier 2018) pour analyser les durées de séjour aux urgences

des patients. Il ressort que la **durée médiane de séjour aux urgences des patients relevant de psychiatrie est de 6.5 heures.**

Concernant la **fluidité des parcours**

patients, le CHU souligne les **différentes mesures mises en places ces dernières années pour réduire le temps d'attente aux urgences des patients hospitalisés** : procédure d'activation de lits supplémentaires, augmentation des capacités d'accueil des urgences psychiatriques, renforcement des prises en charge en ambulatoire par création d'équipes mobiles...

A la suite de la visite du CGLPL, des

mesures complémentaires ont été mises en place, en particulier l'installation en cours dans les

services d'hospitalisation de psychiatrie de lits supplémentaires en chambre individuelle.

Le CHU stéphanois intègre les recommandations du CGLPL dans ses actions prioritaires d'amélioration.

Il souhaite de nouveau souligner le professionnalisme de ses équipes et la qualité des soins prodigués aux patients qui lui accordent chaque année leur confiance.

